

Évaluation du plan stratégique de pays du PAM pour le Niger 2020-2024

Résumé des termes de référence



SAVING
LIVES
CHANGING
LIVES

Les évaluations des plans stratégiques de pays (PSP) portent sur la totalité des activités menées par le Programme alimentaire mondial (PAM) dans un pays et pendant une période donnée. Leur objectif est double : 1) collecter des éléments de preuve et des enseignements concernant la performance des décisions stratégiques du PAM à l'échelle du pays, particulièrement en vue d'élaborer le prochain PSP ; et 2) permettre de rendre compte des résultats aux parties prenantes du PAM.

Sujet et orientation de l'évaluation

Le **Plan Stratégique de pays pour le Niger (2020-2024)** visait à appuyer les interventions d'urgence du gouvernement tout en mettant en œuvre des activités intégrées de résilience pour protéger les moyens de subsistance et favoriser le redressement à long terme. Le PAM visait également à renforcer les capacités nationales afin d'assurer la durabilité et l'appropriation des solutions "faim zéro", par exemple grâce à des mesures visant à rendre le système national de protection sociale plus adapté aux chocs et plus sensible à la problématique hommes-femmes.

À la date de décembre 2023, cinq révisions budgétaires (RB) avaient eu lieu pour augmenter le budget pour la réponse aux crises, intensifier l'appui à la protection sociale adaptative, et s'adapter au nouveau contexte politique après le coup d'État de juillet 2023, parmi d'autres. À la même date, le financement du PSP avait atteint 55 pour cent du plan d'estimation des besoins (1.51 milliards de dollars américains budgétés pour le PSP dans la cinquième révision), pour une cible totale de 11.5 millions de bénéficiaires sur les 5 années.

L'évaluation mesurera les contributions apportées par le PAM aux effets directs stratégiques du PSP, en établissant les relations de cause à effet plausibles entre les produits des activités du PAM, le processus de mise en œuvre, le contexte opérationnel et les changements observés au niveau des effets directs, y compris inattendus.

L'évaluation sera fondée sur les critères d'évaluation standard du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation (GNUE) et du Comité d'aide au développement (CAD) de l'OCDE, à savoir : la pertinence, l'efficacité, l'efficacités, la cohérence et la durabilité, ainsi que l'interdépendance et la couverture. Elle sera également axée sur le respect des principes humanitaires, d'égalité des sexes, de protection et de redevabilité envers les populations affectées.

Objectifs et parties prenantes de l'évaluation

Les évaluations du PAM servent le double objectif de redevabilité et d'apprentissage. L'évaluation fournira l'occasion de tirer des enseignements à l'échelle nationale, régionale et institutionnelle. Le bureau de pays

du PAM et ses parties prenantes sont les principaux utilisateurs des constatations et des recommandations de l'évaluation, lesquelles éclaireront la conception du nouveau plan stratégique de pays.

Le rapport d'évaluation sera présenté lors de la session du Conseil d'administration du PAM de novembre 2025.

Principales questions de l'évaluation

L'évaluation répondra aux quatre questions principales suivantes :

QUESTION 1 : Dans quelle mesure le programme du PAM s'est-il fondé sur des données factuelles et est-il orienté de façon stratégique pour répondre aux besoins des plus vulnérables ?

L'évaluation analysera la mesure dans laquelle le PSP a été étayé par des données crédibles et stratégiquement ciblés pour garantir une pertinence continue au regard de l'évolution du contexte et des besoins du pays ; la mesure dans laquelle le PSP est aligné et cohérent avec les politiques et plans nationaux, le cadre de coopération des Nations Unies, et comment le PAM s'est adapté à la nouvelle position et aux nouveaux arrangements des Nations Unies après le coup d'État ; le niveau de préparation du PAM aux différentes crises, et quelles ont été les implications ; la cohérence de la conception du PSP et ses révisions vis-à-vis le contexte et les événements de 2023.

QUESTION 2 : Quelles sont la portée et la qualité des contributions spécifiques du PAM aux effets directs stratégiques du PSP et du Cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF) au Niger ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle les activités et produits du PAM ont contribué aux résultats escomptés du PSP ainsi qu'à la réalisation des objectifs transversaux (principes humanitaires, protection, redevabilité envers les populations affectées, égalité des sexes et autres considérations éthiques). En outre, elle jugera si les réalisations du plan stratégique de pays sont susceptibles d'être durables ; et si le plan stratégique de pays a facilité des liens stratégiques entre les activités

humanitaires, de développement et de consolidation de la paix.

QUESTION 3 : Dans quelle mesure le PAM a-t-il utilisé ses ressources de manière efficiente pour contribuer à l'obtention des produits escomptés et à la réalisation des effets directs stratégiques définis dans le PSP ?

L'évaluation examinera la livraison des produits dans les délais prévus ; l'efficacité de la fourniture d'assistance par rapport à son coût ; les mesures de priorisation mises en place ; et la prise en compte du rapport coût-efficacité dans le choix des approches.

QUESTION 4 : Quels sont les facteurs qui expliquent la performance du PAM et dans quelle mesure ont-ils rendu possible le changement d'orientation stratégique attendu du PSP ?

L'évaluation appréciera la mesure dans laquelle le PSP a pu mobiliser des ressources financières adéquates, prévisibles et flexibles et disposer de ressources humaines appropriées. Elle examinera l'influence de facteurs tels que la mise en place de partenariats - y compris l'adaptation après le coup d'État - le contexte sécuritaire, et les contraintes administratives et politiques.

Portée, méthodologie et considérations éthiques

L'unité d'analyse est le PSP 2020-2024, approuvé par le Conseil d'administration du PAM en novembre 2019, ainsi que toute révision ultérieure du budget approuvée. L'évaluation portera aussi sur l'année 2019 (couverte par le PSP transitoire intérimaire) en ce qui concerne l'élaboration du PSP et les prises de décision associées.

L'évaluation adoptera une approche mixte en s'appuyant sur des méthodes et sources primaires et secondaires variées, notamment des examens documentaires, des entretiens avec des informateurs clés, des enquêtes et des groupes de discussion. Une triangulation systématique des différentes sources et méthodes sera effectuée afin de valider les constatations et d'éviter tout biais dans le jugement évaluatif.

L'évaluation sera conforme aux normes éthiques du PAM et du GNUE. Cela comprend, sans s'y limiter, la garantie d'un consentement éclairé, la protection de la vie privée, le respect de la confidentialité et de l'anonymat des participants, la garantie de la sensibilité aux réalités culturelles, le respect de l'autonomie des participants, la garantie d'un engagement équitable des participants (notamment des femmes et des groupes socialement exclus) et la garantie que l'évaluation ne cause aucun préjudice aux participants ou à leurs communautés.

Rôles et responsabilités

ÉQUIPE D'ÉVALUATION : L'évaluation sera effectuée par une équipe d'évaluateurs indépendants dotés d'une expertise dans divers domaines pertinents liés à l'évaluation du PSP pour le Niger (notamment, la réponse aux urgences, la nutrition et la sécurité alimentaire, les

cantines scolaires, le soutien aux contreparties nationales, le renforcement de la résilience, le genre et les principes humanitaires).

GESTIONNAIRE DE L'ÉVALUATION DU BUREAU DE L'ÉVALUATION :

L'évaluation sera gérée par Filippo Pompili, chargée d'évaluation au Bureau de l'évaluation du PAM. Il sera l'interlocuteur principal entre l'équipe d'évaluation, représentée par son chef d'équipe, et les homologues du PAM, veillant notamment à ce que les normes de qualité du Bureau de l'évaluation relatives au processus et au contenu soient respectées. Les procédures d'assurance qualité de deuxième niveau seront appliquées par Michael Carbon, chargé d'évaluation principal au Bureau de l'évaluation du PAM. Marie-Thérèse El-Ajaltouni, analyste au Bureau de l'évaluation du PAM, soutiendra la recherche et l'analyse des données tout au long du processus.

Un **groupe de référence interne**, composé de parties prenantes du PAM sélectionnées au sein du bureau de pays et du bureau régional sera consulté tout au long du processus d'évaluation pour examiner et commenter les produits de l'évaluation.

La Directrice adjointe du Bureau de l'évaluation approuvera le rapport de l'évaluation.

PARTIES PRENANTES : Les parties prenantes du PAM aux niveaux national et régional participeront tout au long du processus d'évaluation afin de garantir un degré élevé d'utilité et de transparence. Les parties prenantes externes, telles que les bénéficiaires, le gouvernement, les donateurs, les partenaires de mise en œuvre et d'autres institutions des Nations Unies, seront consultées pendant le processus d'évaluation.

Communication

Les constatations préliminaires seront partagées avec les parties prenantes du PAM au niveau du bureau de pays et du bureau régional à l'occasion d'une réunion de bilan organisée à l'issue de l'étape de la collecte de données en octobre 2024. Un atelier d'apprentissage national sera organisé en janvier 2025 pour garantir un processus d'évaluation transparent et promouvoir l'appropriation des constatations et des recommandations préliminaires par les parties prenantes.

Les constatations de l'évaluation seront activement diffusées et le rapport d'évaluation final sera mis à la disposition du public sur le site Internet du PAM.

Chronologie et étapes importantes

Phase de démarrage : avril-juillet 2024.

Collecte de données : septembre 2024.

Bilan de sortie : octobre 2024.

Rapport : octobre 2024 – février 2025.

Atelier d'apprentissage : janvier 2025.

Conseil d'administration : novembre 2025.